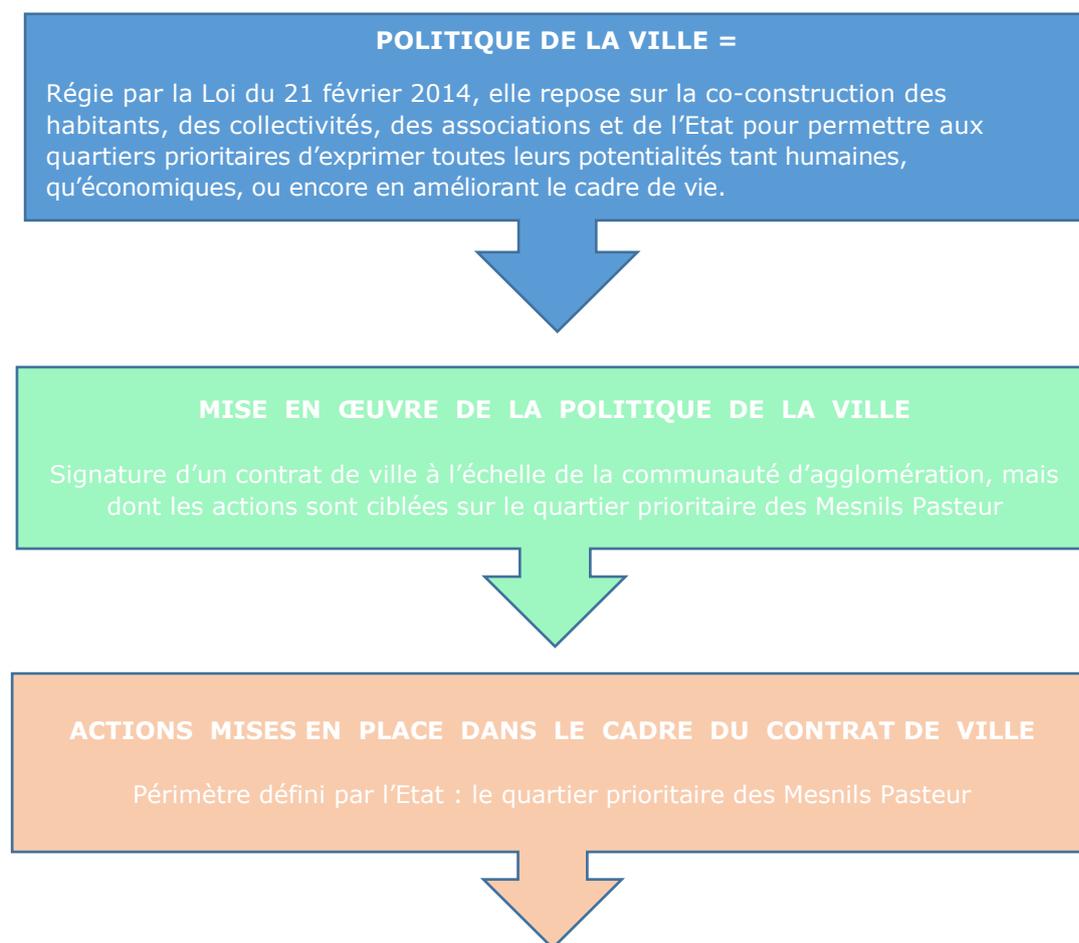


APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE 2022 Quartier des Mesnils Pasteur

- 1/ Cadre général
- 2/ Appel à projets
- 3/ Modalités de réponse et calendrier



1.1- DEFINITION SYNTHETIQUE



1.2- PILIERS ET OBJECTIFS

Parmi les multiples actions de la politique de la ville, l'appel à projets annuel pour accompagner les initiatives destinées aux habitants du quartier, permet de répondre aux problématiques formalisées dans le contrat de ville signé pour la période 2015-2020, prorogé jusqu'en 2022 par le protocole d'engagements réciproques et renforcés.

Les axes définis par la convention cadre demeurent :

- Cohésion sociale
- Scolarité, emploi et insertion professionnelle
- Logement et cadre de vie

Les habitants du quartier prioritaire des Mesnils Pasteur, ont été durement impactés par la crise sociale liée à la pandémie de la COVID 19.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville et particulièrement celle des associations, dès le début du confinement, a permis de répondre rapidement aux situations d'urgence et aux conséquences sociales de cette crise sanitaire, montrant ainsi que la politique de la ville constitue un enjeu majeur pour la cohésion nationale et un véritable levier dans la lutte contre les inégalités.

Les actions du contrat de ville retenues pour 2022 devront privilégier les projets collectifs et tenir compte de ce contexte particulier. D'autres critères seront également essentiels : le caractère novateur, la participation et

l'implication des habitants, le partenariat fort dans la mise en place, la volonté de favoriser le « aller vers » les habitants, la mise en œuvre des valeurs de la République.

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté a signé le 19/01/2018, une Convention régionale de cohésion sociale et urbaine avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la période 2018-2020. Un nouveau règlement d'intervention sur le volet cohésion social a été voté le 29 Juin 2017 par la Région. Cette convention Régionale a été renouvelée en 2020 pour correspondre à la prorogation 2020/2022 du Contrat de ville.

En tant que partenaire du contrat de ville, et signataire du protocole d'engagements renforcés et réciproques, la Région mobilise des crédits spécifiques dans le cadre de l'appel à projet sur les axes d'intervention suivants :

- Le développement économique, l'accès à l'emploi et à la formation ;
- L'animation et l'appropriation de l'Espace Public ;
- La protection de l'environnement, la gestion des déchets et les économies d'énergie.

Les projets sélectionnés par la Région feront l'objet d'un dépôt de candidature spécifique sur le site

<https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/login-tiers.sub>

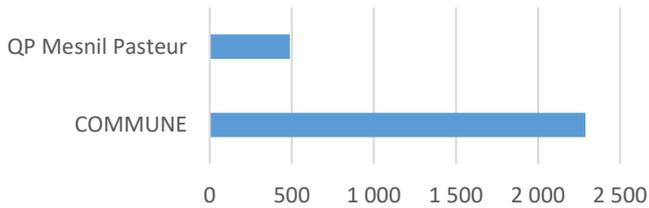
C'est dans cet esprit que l'Etat et l'agglomération du Grand Dole, lancent ce nouvel appel à projets destiné à poursuivre les dynamiques engagées, tout en précisant certaines priorités et certaines modalités d'actions.

Une bonne articulation entre l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels sur ce territoire sera recherchée, afin d'assurer la cohérence et la pertinence des interventions en direction des publics prioritaires en lien avec les différents dispositifs comme le Programme de Réussite Educative, le Conseil Intercommunal de Sécurité, et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

A cet effet, un poste de chargé de missions à temps plein, est désormais présent sur le quartier des Mesnils Pasteur, depuis la mi-septembre 2021.

1.3- QUELQUES CHIFFRES

Nbre demandeurs d'emplois ttes catégories



Age des demandeurs d'emploi sur le QP (10%, 64% et 26%)

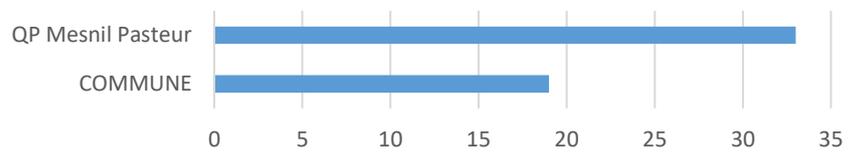


Source de Pôle Emploi au 31/12/2019

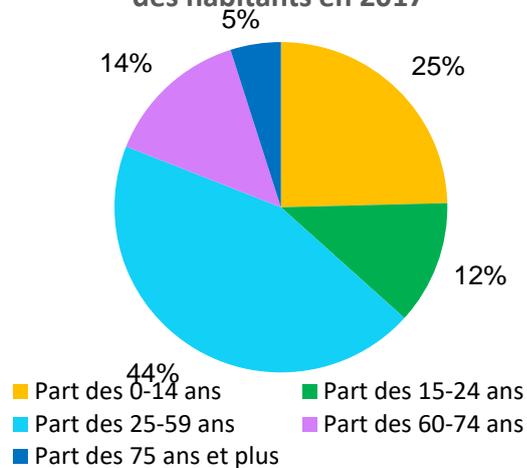
Taux de réussite au brevet 2019 (80% et 70%)



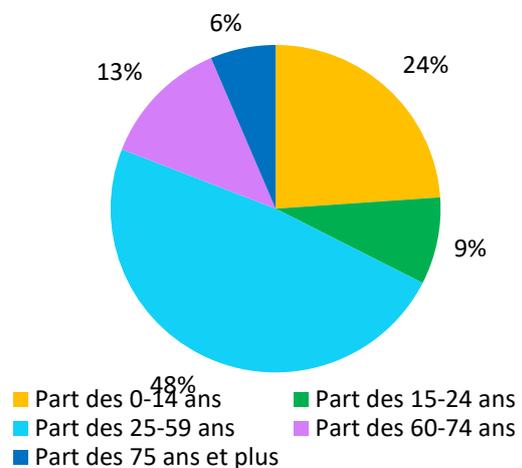
Part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi en %



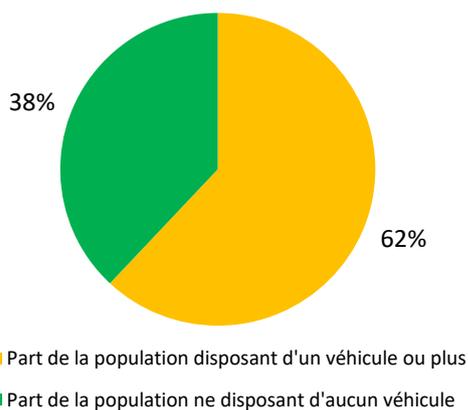
Tranches d'âges des habitants en 2017



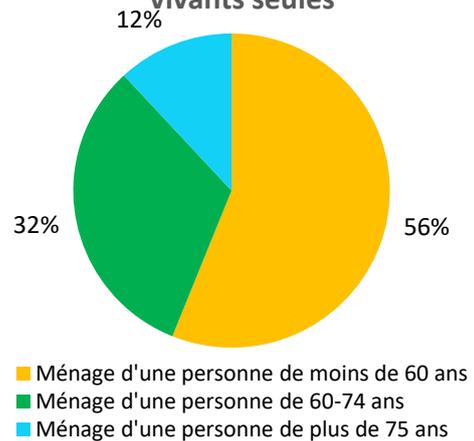
Population des étrangers en 2017



Moyens de mobilité des ménages



Ménages des personnes âgées vivants seules



1.4- DIFFERENTS FINANCEURS

Crédits susceptibles d'être sollicités dans le cadre du contrat de ville, selon le type d'actions envisagées :

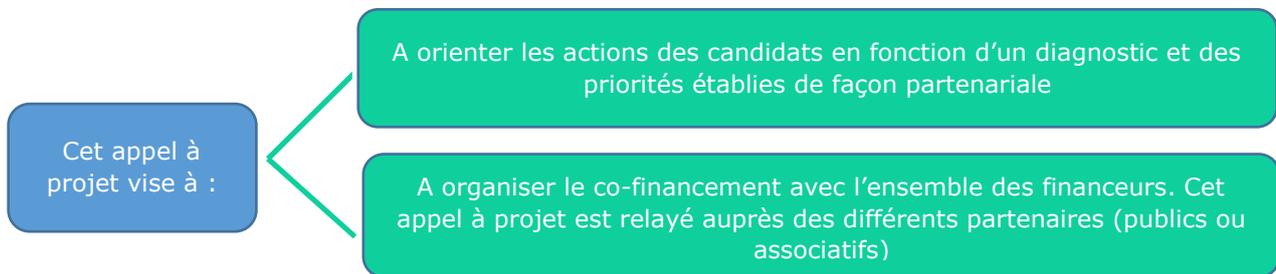
Des financements spécifiques aux actions « politique de la ville »
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> De l'Etat avec les fonds de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dont le préfet et le délégué territorial<input type="checkbox"/> De la Communauté d'Agglomération du Grand Dole<input type="checkbox"/> La Région

Des financements de droit commun
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Etat, autres Ministères correspondant au domaine dans lequel l'action s'inscrit<input type="checkbox"/> Caisse d'allocation familiale (CAF) pour des actions entrant dans son champ de compétence<input type="checkbox"/> Fonds social européen (FSE)<input type="checkbox"/> Du Conseil départemental

En répondant à l'appel à projet du Contrat de ville, le porteur de projet sollicite les fonds spécifiques de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et de la Région. Il est rappelé que ces fonds spécifiques participent au financement d'actions et non au fonctionnement des associations.

Répondre à l'appel à projet du Contrat de ville ne dispense pas les porteurs de projet associatifs de faire connaître leur projet auprès d'autres financeurs. Ces financements complémentaires devront apparaître sur le document CERFA.

2.1- POURQUOI LANCER UN APPEL A PROJET ?



Les actions retenues dans ce cadre constituent le programme d'actions annuel du Contrat de Ville. Elles doivent permettre la mise en œuvre des objectifs qui y sont inscrits.

L'objectif d'un appel à projet est également de favoriser l'initiative locale et l'innovation dans l'action publique en s'appuyant sur des porteurs de projet issus de la société civile (associations, entreprises) pour la mise en œuvre du Contrat de Ville. Il est ainsi important que de nouvelles solutions puissent être régulièrement proposées et expérimentées en fonction des besoins des habitants et de l'évaluation annuelle des actions menées par des nouveaux porteurs comme par nos partenaires réguliers.

Enfin, l'appel à projet sont soumis à un comité de pilotage où chaque financeur en mesure la pertinence.

2.2- CONSTATS

Durant l'année 2021, la collectivité a fait le choix de créer un poste à temps plein de chargé de mission politique de la ville visant à poser un diagnostic partagé sur le quartier des Mesnils Pasteur, portant sur les actions engagées, les besoins de la population et les dynamiques nouvelles à mettre en œuvre. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une démarche concertée et d'animation avec tous les acteurs et la population du quartier. L'installation dans des locaux propres au 27 rue Maréchal Leclerc favorise un espace de rencontres propice au vivre ensemble et à l'émergence de projets.

Plusieurs rencontres avec les partenaires intervenant sur le quartier mais aussi des habitants, une participation active à différentes activités du PRE, une analyse fine des actions financées par le contrat de ville a permis une meilleure connaissance, des enjeux et des priorités d'interventions sur ce quartier au regard de toute sa complexité.

L'analyse des données de l'Insee, de Pôle Emploi aident à une perception plus précise de la typologie du quartier.

Les constats :

- De nombreux projets sont initiés sur le quartier dans différents domaines et pilotés par plusieurs partenaires associatifs ou publics. Ces derniers sont indispensables et favorisent l'insertion, l'éducation, le vivre ensemble. Il apparaît nécessaire de travailler en étroite concertation et de fédérer les différents acteurs autour des actions retenues, dont les « contours et domaines d'intervention » doivent être au maximum partagés.
- La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est un outil important pour l'amélioration du cadre de vie, pour la pérennité des travaux engagés sur le quartier, ainsi que pour la mobilisation des habitants et des acteurs présents. Cette cellule de veille concernant les problématiques environnementales, sociales, éducatives rencontrées par les habitants dans leur espace de vie reste capitale. Ainsi, la problématique des encombrants est bien réelle et les habitants y sont très sensibles. Les projets d'amélioration de l'habitat (destruction et/ou reconstruction d'immeubles) sont importants

- dans l'histoire collective du quartier, et il convient de les utiliser pour créer du lien, du vivre ensemble.
- La jeunesse est un axe central pour le quartier. Il s'agit d'accompagner d'une part les jeunes rencontrant des difficultés sociales, d'emplois, de repères, et d'autre part de sensibiliser les plus jeunes de façon préventive. Les vestiaires proches du terrain de foot au cœur du quartier, pourraient à terme être identifiés comme un lieu de vie pour les jeunes. Un travail collectif est en cours concernant la jeunesse avec l'ensemble des partenaires œuvrant directement auprès des jeunes. L'objectif est avant tout de construire ensemble des projets en tenant compte des savoir-faire des uns et des autres.
- Le quartier souffre d'une image négative liée à différentes difficultés (encombrants, trafic). Pour autant, les habitants aiment leur quartier et en sont fiers. Les projets doivent tenir compte de ce constat et favoriser les actions permettant de redonner une image positive.
Le centre commercial est un lieu central et majeur sur le quartier tant au niveau de la dynamique commerciale (l'ensemble des commerces y sont rassemblés), que de l'aménagement urbain. C'est un espace de vie incontournable pour les habitants.
- Le conseil citoyen a été très actif ces dernières années, et particulièrement lors du premier confinement. Cependant, suite à la pandémie, au départ de certains membres, le conseil citoyen doit se remobiliser. Il semble important de mettre en avant le rôle des conseillers citoyens, et de conforter leur légitimité.
- Il convient d'être particulièrement attentif à des publics fragilisés comme les familles mono parentales, les personnes isolées et notamment les personnes âgées isolées.
- D'autre part, il existe des freins dont il faut avoir conscience dans l'élaboration des projets : la mobilité, l'apprentissage de la langue....

2.3- AXES PRIORITAIRES 2022

Les orientations énoncées dans la convention cadre constituent toujours la feuille de route, à savoir :

➤ **Cohésion sociale, les objectifs éducatifs :**

- Améliorer l'accès aux droits et adapter l'offre de services aux publics précarisés ;
- Renforcer l'autonomie des habitants ;
- Lutter contre les discriminations et les replis identitaires ;
- Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé ;
- Favoriser l'égalité femmes-hommes, lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales.

➤ **Scolarité, emploi et insertion professionnelle :**

- Soutenir l'ambition et la réussite éducative, et lutter contre le décrochage
- Diminuer les écarts entre les besoins des entreprises et les compétences des actifs
- Soutenir des actions favorables à une meilleure adéquation entre la demande et l'offre
- Développer les compétences et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail

➤ **Logement et cadre de vie :**

- Maintenir la qualité des espaces et du parc de logement public comme privé dans les quartiers. Il s'agit, pour les porteurs de projet, de travailler sur l'accompagnement et l'information des habitants afin de faciliter l'appropriation et la gestion du logement et de mieux respecter son environnement
- Poursuivre et amplifier le lien de proximité et de confiance entre habitants et institutions pour l'amélioration du cadre de vie.

- Renforcer la coordination, le partenariat des acteurs et le soutien à la vie associative afin d'améliorer la sécurité.

De plus, des axes transversaux ainsi qu'un certain nombre d'axes prioritaires en lien avec chacune de ces orientations se sont dégagés suite aux constats énoncés précédemment.

Une attention particulière sera apportée aux projets développés en fonction de ces différents axes.

LES AXES TRANSVERSAUX

Quel que soit le domaine dans lequel se déroule l'action, une attention particulière doit être portée aux axes transversaux suivants :

- Citoyenneté et respect des valeurs de la république dont le respect du principe de laïcité et ouverture à tous les publics
- Egalité homme/femme, relations filles/garçons dans l'école et le quartier, non-discrimination, notamment à l'embauche

LES AXES PRIORITAIRES

AXE n°1 : L'IMAGE DU QUARTIER

Traiter la question de l'image du quartier est un exercice complexe, mais nécessaire. Le quartier ne bénéficie pas d'une réelle attractivité résidentielle. Cependant, les habitants sont plutôt fiers et assez satisfaits d'y vivre. Les transformations liées aux rénovations urbaines sont très appréciées, mais les dégradations, les incivilités, les actes de délinquance, le bruit sont souvent mentionnés comme des facteurs qui nuisent à la qualité de vie dans leur quartier. L'inscription de cette thématique, conduit à interroger l'aménagement, la sécurité, la mixité, la cohésion sociale. Le contrat de ville peut constituer un levier pour relever son image par une communication valorisante relative aux ressources, aux actions et aux habitants. Les enjeux se situent en partie dans la capacité à rendre visibles les initiatives locales, collectives et individuelles et les diffuser au-delà des quartiers.

Dans le cadre des projets contrat de ville 2022, il convient de favoriser les actions dont l'objet sera de :

- Mettre en avant les habitants engagés et possédant un savoir-faire
- Réfléchir à des communications internes et externes positives
- Inscrire dans le cadre de la GUP des actions de prévention quant aux dégradations, aux incivilités
- Accompagner les projets de destruction et de rénovation de l'habitat dans un souci de mémoire collective du quartier

AXE n°2 : LES JEUNES ET LE QUARTIER

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) regroupent 5,4 millions d'habitants dont 40 % ont moins de 25 ans. La population des QPV est donc une population jeune, plus jeune que dans le reste de la France métropolitaine, où les moins de 25 ans représentent 29 %. Davantage touchés par les inégalités scolaires et par le chômage, les jeunes des QPV restent défiants par rapport aux politiques et aux institutions qui les considèrent plus comme un problème que comme une ressource possible.

Il est nécessaire d'accompagner tous les jeunes dans leur parcours, tant par des actions ludiques et éducatives, que d'insertion professionnelle.

Les actions de prévention auprès des préados/ados sont indispensables, mais elles le sont aussi auprès des plus jeunes.

Il est important d'établir une politique partagée et collective sur la jeunesse dans le quartier, et que les partenaires proposent des actions concertées.

Dans le cadre des projets contrats de ville 2022, il convient de favoriser les actions dont l'objet sera de :

- Utiliser les savoir-faire de l'ensemble des acteurs du quartier au profit de la jeunesse
- Réfléchir à un aménagement des espaces avec et pour les jeunes
- Poursuivre les actions favorisant l'implication des jeunes au sein du quartier
- Favoriser l'accès aux loisirs dont la pratique sportive et culturelle
- Favoriser le soutien à la parentalité
- Soutenir l'éducation des jeunes à la citoyenneté

AXE n°3 : EDUCATION, SCOLARITE, EMPLOI

Réduire les disparités sociales et territoriales en termes de réussite scolaire est un enjeu important, notamment pour les élèves provenant des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Afin de favoriser l'égalité des chances, le réseau d'éducation prioritaire cible les collèges et les écoles où les élèves rencontrent des difficultés sociales plus significatives qu'ailleurs et leur permet de bénéficier de moyens supplémentaires.

Le Programme de Réussite Educative est un dispositif majeur. Il permet un accompagnement des enfants en grande difficultés et de leur famille. La référente est un lien entre l'école, le collège, l'ensemble des partenaires et les familles. La mise en place d'interventions telles que la musicothérapie, l'atelier estime de soi, la présence de la psychologue, la prise en charge de séjours pour les enfants, sont autant d'outils précieux pour les enfants comme pour leurs parents. Le PRE est une action très riche et capitale.

Une demande croissante pour un accompagnement des enfants et des collégiens pour les devoirs a été identifiée. Il semble que le COVID ait quelque peu aggravé les problématiques, notamment auprès des jeunes enfants.

De plus, une demande de plus en plus importante apparaît en terme d'apprentissage de la langue (obtention des niveaux pour les titres de séjour, perfection de l'écrit...).

En terme d'emploi, il convient de réduire l'écart du taux d'emploi entre le quartier et le reste du territoire, notamment en faveur des jeunes pour permettre aux habitants du quartier de profiter de formations, et les accompagner dans leurs démarches de recherche d'emploi, de stage, les aider à réfléchir sur leur devenir pour que ce choix leur corresponde au mieux.

Des partenariats locaux entre professionnels de l'emploi, de l'insertion et de l'accompagnement, viendront proposer des actions de repérage et d'accompagnement des demandeurs d'emploi vers l'emploi et la formation. Des passerelles entre structures pour favoriser la découverte de l'entreprise et de son environnement pourront compléter le dispositif pour ouvrir le demandeur à différents possibles, et ainsi mieux comprendre les impératifs et organisations qui caractérisent les entreprises aujourd'hui.

Dans le cadre des projets contrat de ville 2022, il convient de favoriser les actions dont l'objet sera de :

- Assurer une prise en charge et un suivi des situations éducatives individuelles, et spécifiquement des enfants et jeunes fragiles,
- Renforcer les actions visant à accompagner les parents et à les soutenir dans l'implication du parcours scolaire de leurs enfants,
- Favoriser la mise en place de créneaux d'apprentissage à la langue pour proposer une offre diversifiée et adaptées aux différents besoins,
- Soutenir la création d'activités économiques aux Mesnils Pasteurs,
- Assurer une montée en qualification des habitants des quartiers à l'aide d'une politique de formation adaptée et répondant aux besoins du tissu économique local,
- Lever les freins à l'emploi auxquels sont confrontés les habitants des quartiers prioritaires.

AXE n°4 : VIVRE ENSEMBLE

Le sentiment d'abandon et de relégation ressenti par les populations des quartiers prioritaires a souvent été à l'origine des actions de développement de la citoyenneté dans ces quartiers. Aujourd'hui, cette question est abordée plus largement et prend en compte le lien social et les solidarités :

- la civilité ou la reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux ;

- le civisme, qui signifie le respect des lois et des règles en vigueur, et de façon plus générale le comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique ;
- la solidarité, qui correspond à une attitude d'ouverture aux autres illustrant le principe républicain de fraternité et qui se traduit au quotidien par un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun. Le bien vivre ensemble repose sur le respect mutuel, l'acceptation de la pluralité des opinions, des interactions dans l'ouverture et la coopération, des relations bienveillantes, ainsi que sur le refus de s'ignorer ou de se nuire.

Dans le cadre des projets contrat de ville 2022, il convient de favoriser les actions dont l'objet sera de :

- Favoriser la mixité sociale, géographique et intergénérationnelle, en encourageant la citoyenneté active et la démocratie participative, et en permettant aux habitants des Mesnils Pasteur d'être acteurs de la transformation du quartier
- Favoriser la reconnaissance du conseil citoyen en les intégrant dans un grand nombre de projets
- Favoriser les projets intergénérationnels, et inter partenaires

2/ MODALITES DE REPONSES ET CALENDRIER

Pour répondre à cet appel à projet concernant la Programmation Contrat de Ville 2022, nous vous invitons à consulter le site :

Grand Dole : <http://www.grand-dole.fr/politique-de-la-ville/>

et à télécharger les documents permettant:

- de présenter votre projet assorti des moyens précis d'évaluation de l'action proposée (publics cibles, objectifs recherchés, moyens mis en œuvre,) ;
- de compléter le dossier CERFA, accessible sur le site cité ci-dessus.

La demande de subvention dûment remplie, doit être adressée ou déposée :

Pour le Grand Dole :

- en **1 exemplaire papier**, signé par le responsable de la structure, et adressé au à la CAGD à l'adresse suivante, Programmation Contrat de Ville, Place de l'Europe, 39100 Dole
- et **1 exemplaire numérique** (CERFA) à l'adresse suivante : nicole.blime@grand-dole.fr

Pour l'Etat – CGET :

- **Pour tous renseignements concernant la participation de l'Etat :**

Vous pouvez contacter le Délégué du Préfet pour les Quartiers Prioritaires de la Ville, Philippe VANZETTI 06 72 82 80 26 (philippe.vanzetti@jura.gouv.fr) qui peut vous accompagner dans la construction de votre projet.

- **Pour la saisie, obligatoire, sur la plateforme DAUPHIN, vous pouvez contacter la Cellule Politique de la Ville du Jura**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pourrez vous adresser à :

- Grand Dole : Nicole BLIME Chargée de Mission Politique de la ville – 39100 DOLE - Téléphone : 07.61.73.29.15
- Région : Elian LATGER par courriel elian.latger@bourgognefranche-comte.fr ou tél : 03.81.61.64.83

CRITERES ET MODALITES DE SELECTION DES ACTIONS PROPOSEES

Outre la prise en compte des critères déjà évoqués, la sélection des projets sera réalisée selon les critères suivants :

- pertinence au regard des publics visés et des problématiques identifiées sur le quartier
- plus-value par rapport à des actions pouvant émerger à des financements de droit commun et caractère innovant des propositions
- qualité de l'intervention (expérience acquise, qualification des intervenants et formation)
- promotion et acquisition de valeurs citoyennes
- articulation et synergie mis en œuvre avec les partenaires associatifs et/ou institutionnels référents
- modalités d'information, d'association et de participation des publics visés par le projet
- respect de la prise en compte des axes transversaux
- des indicateurs de suivi et d'évaluation retenus.

Les associations ayant bénéficié d'un financement en 2021 devront impérativement produire une **évaluation quantitative et qualitative, ainsi qu'un bilan financier** de la, ou des actions conduites selon le modèle Cerfa en même temps que la demande 2022. Cette évaluation et ce bilan financier s'appuieront sur les critères d'évaluation définis préalablement dans les conventions de subventions.

Rappel :

- Aucun versement ne sera possible en 2022 si des projets 2021 ne sont pas justifiés.
- Compte tenu de cette période de pandémie, il convient d'échanger sur les difficultés de mise en place de certains projets 2021 en contactant Nicole BLIME ou Philippe VANZETTI.

CALENDRIER D'INSTRUCTION DE L'APPEL A PROJETS 2020

- ▶ **Le 25 janvier 2022** : Lancement de l'appel à projets du Contrat de Ville du Grand Dole ;
- ▶ **25 février 2022 (délai de rigueur)** : Clôture de l'appel à projets pour les trois financeurs ;
- ▶ **mars avril 2022** : Instruction des actions proposées, réunion du comité technique ;
- ▶ **mai 2022** : Réunion du comité de pilotage pour validation des actions et financements retenus ;
- ▶ **juin 2022** : Délibération communautaire, conventionnement et paiement des actions.

Il est impératif pour les porteurs de projets de remplir très précisément le dossier de subvention type CERFA 12156*05 et de produire toutes les pièces administratives demandées (cf liste des pièces à joindre en annexe)

L'octroi éventuel de subventions sera subordonné à la qualité de la demande déposée.

Tout dossier incomplet et non signé par le représentant légal ne pourra être examiné et présenté au Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

Un procès-verbal d'assemblée général de l'année n-1 devra obligatoirement nous parvenir.